

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014 A 20H30  
SALLE ROGER VERDIER**

**PRÉSENTS** : BAGNOL Gérard, TILLET Philippe, MAZAUDOUX Emmanuel, BLAISE-FONDER Francis, COURBIER Marie-Hélène, DAIGURANDE Marie-France, MARSALES Lorène, POIRIER Samira, DUPUY Lucette, DAURAT Jacqueline, CHASTAGNER Jean-Noël.

**ABSENTS –EXCUSES** : DUPUY Robert (procuration à BAGNOL Gérard) , POULVELARIE Christian (procuration MAZAUDOUX Emmanuel), PEYRAT Florence (procuration TILLET Philippe), LANDRAUD Richard (procuration DAURAT Jacqueline)

**Secrétaire de séance** : DUPUY Lucette

Approbation et signature du précédent compte rendu C.M. 20 juin 2014

**ACCESSIBILITE** : Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public et de la voirie.

- **Voieries** : le diagnostic de la voirie a déjà été fait lors de la dernière mandature.
- **Bâtiments** : La mise en conformité doit être faite pour la plupart bâtiments. Un diagnostic doit être établi avec proposition d'un calendrier d'étalement des travaux.

Cependant une dérogation est accordée pour les églises, afin de ne pas modifier l'architecture.

Pour réduire les coûts d'étude, un regroupement avec les communes de Noailles, Nespouls et Estivals a été fait, une première réunion s'est déjà tenue avec des élus des communes concernées. Lors de celle-ci une commission a été créée composée uniquement du maire ou d'un adjoint de chaque commune.

Le groupement de cette commande nécessite l'élaboration d'une convention entre communes.

Le groupement de commandes se fera sous la direction de M le MAIRE de Jugeals-Nazareth : BAGNOL Gérard.

Le coût du diagnostic s'élève à environ 500€ par bâtiment.

**Vote : unanimité**

**CONVENTION PERISCOLAIRE**

Depuis la rentrée 2014, les rythmes scolaires ont été mis en place. Pour permettre aux enfants d'avoir des activités différentes, nous avons 2 intervenants extérieurs :

- 1 intervenant bénévole pour le bridge (CM1-CM2)
- 1 magicien qui est rémunéré par la commune (contrat pour l'instant pour 1 trimestre à raison de 2 fois par semaine) qui intervient sur tous les niveaux.

Délibération pour rémunérer intervenant extérieur : 60 € par semaine.

Cette application des rythmes scolaires a amené aussi des changements dans les horaires du personnel communal, du fait d'encadrement des enfants et une partie du personnel prend part aux activités : couture, cuisine, contes, jeux extérieurs. Ces heures sont pour l'instant rémunérées en heures complémentaires.

La demande de subvention de l'état, qui nous est accordée pour une année seulement a été demandée.

**Vote : unanimité**

70 à 80 enfants participent aux activités périscolaires

Une réunion avec les parents d'élèves a eu lieu le 11-09-2014 : satisfaction au niveau des parents sur l'organisation du périscolaire

Problème du transport scolaire où il s'avère que le bus fait la tournée pour très peu d'enfants à son bord.

Pour cette année c'est le C.G. qui en a l'organisation, mais quelle en sera la pérennité vu la faible fréquentation.

**Convention ALSH** : le centre de loisirs des « PORTES DU CAUSSE » a été intégré dans l'AGGLO DE BRIVE et n'existe plus en tant que tel, ce qui a entraîné de refaire une nouvelle convention entre l'AGGLO et la Mairie de Jugeals-Nazareth. Les enfants des communes de Turenne et Noailles, après les cours du mercredi matin sont rapatriés sur l'ALSH situé dans les locaux de notre commune, prennent leur repas à la cantine de cette dernière.

**Vote : unanimité**

**Règlement intérieur restaurant scolaire :**

Le Maire présente un règlement intérieur élaboré par la commission école concernant la cantine, sur une base qui se fait dans pratiquement toutes les communes, de façon à ce que le temps du repas soit le plus convivial possible et pris dans de bonnes conditions.

Ce règlement vise à instaurer des règles élémentaires de savoir vivre en collectivités.

**Vote : 12 pour, 3 abstentions**

**Règlement intérieur salle Jean Moulin 1<sup>er</sup> étage.**

Un règlement d'utilisation de la salle existait déjà. Quelques mises à jour ont été apportées de façon à actualiser la location de cette salle. Aucune remarque particulière.

**Vote : unanimité**

**Règlement intérieur salle du sous- sol Jean Moulin**

Il est nécessaire de mettre en place un règlement car des dérives ont été observées à de multiples reprises, lors d'utilisation de ces locaux.

Intervention du 1<sup>er</sup> Adjoint : un règlement intérieur est nécessaire par rapport aux normes d'hygiène et de sécurité. Une mauvaise utilisation des branchements des appareils électriques a été constatée, d'où la nécessité de mettre en place un règlement de façon à protéger les utilisateurs.

**Vote : unanimité**

#### **Signature du droit de réserve de chasse.**

Il s'agit de mettre en place « un droit de réserve de chasse » sur les terrains communaux au lieu-dit Le Maurel, d'une superficie légèrement supérieur à un hectare ainsi que les terrains attenants, appartenant à Madame Dulmet. Cette surface sera en quelque sorte une zone de protection de la faune et de la flore et cela n'occasionne aucune contrainte particulière.

Pour que cet accord de trois ans, par tacite reconduction soit communiqué officiellement aux diverses associations de chasse de la commune, il est nécessaire de procéder à un vote.

**Vote : unanimité**

#### **Vente de la tonne à eau de la commune.**

Cette tonne à eau roulante monobloc n'est plus utilisée par le fait de l'acquisition du camion. De plus, actuellement celle-ci occupe de la place dans le hangar communal et ne permet pas de rentrer la camionnette « Express ».

A ce sujet, le Maire a autorisé momentanément le cantonnier à garer chez lui « l'Express » de façon à ce que ce véhicule ne soit pas exposé la nuit, devant le hangar communal, sans surveillance.

Cette tonne a été achetée en 2007. Monsieur le Maire propose de la vendre. Sa vente sera annoncée sur le bulletin municipal ou autres sites de ventes sur le Web, s'il n'y a pas preneur sur la commune.

**Vote : unanimité**

#### **Réfection du terrain de sport (décision modificative).**

Monsieur le Maire énumère les travaux effectués pour remettre en état le terrain de foot et les achats attenants : engrais, graines, système d'arrosage (qui est stocké et réutilisable dans les années à venir), surpresseur, grillage anti-lapins etc. Aujourd'hui la pelouse est en état, et ce terrain de sport sera ouvert, fin octobre, aux activités sportives.

Afin de récupérer la TVA, il est nécessaire de passer ces travaux, en investissement.

Demande du Maire d'effectuer un transfert (décision modificative) de 7000 € de la ligne 022 à la ligne 2128 pour récupérer ainsi 15.482 %, au titre de la TVA.

**Vote : unanimité**

#### **Indemnités annuelles du personnel communal :**

Le changement de grade des personnels nécessitent une révision de ces indemnités qui sont versées en fin d'année.

Pour une ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) son passage à principal de 2<sup>ème</sup> classe, nécessite d'actualiser son IAT (indemnité d'administration et de technicité).

Un personnel administratif rédacteur, est passé à un échelon qui ne donne plus droit à l'IAT mais à l'IFTS (Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires).

Le maire énumère le principe des IAT et IFTS et le coefficient multiplicateur nécessaire d'appliquer aux différents postes de la commune afin d'avoir l'enveloppe nécessaire.

**Vote : 14 pour, 1 abstention**

#### **Indemnité de conseil et de budget au Trésorier.**

L'indemnité versée au trésorier municipal pour l'aide et les conseils apportés à la Commune était en 2013 de 356,70€.

Monsieur le Maire propose de la reconduire pour 2014, sachant que la commune sollicite cette personne régulièrement pour de multiples informations nécessaires à la bonne gestion de celle-ci. Monsieur le Maire se félicite d'avoir encore ce genre de personnel disponible et compétent appartenant à la fonction publique.

Indemnité proposée au Trésorier municipal : **100%**

**Vote : unanimité**

#### **Entretien poteaux incendie :**

Virement de la ligne 022 (dépenses imprévues) à la ligne 6554 (participations) pour la somme de 1043€ pour l'entretien des poteaux incendie.

**Vote : unanimité**

#### **Informations sur des sujets divers ne nécessitant pas un vote :**

- **Projets de travaux de voirie** : les prochains travaux de voirie programmés sont pour le chemin de la Tourmente et les Tourons (les Escombes).
- **Ecole numérique** : les vidéoprojecteurs et les tableaux triptyques ont été installés dans les salles de classe.
- **Rénovation ou reconstruction de la salle polyvalente** : actuellement, lors des locations, il faut continuellement intervenir sur des problèmes d'étanchéité, des problèmes électriques. La salle Jean Moulin ne correspond plus aux

besoins actuels. Mr Tillet informe le conseil d'une 1<sup>ère</sup> rencontre avec les services du conseil général pour les possibilités de subventions et d'une future rencontre avec corréze ingénierie.

- **Espace public** : les abords de l'église St Gilles, devront être refaits avec des matériaux pérennes, cette réalisation pourrait rentrer dans le cadre du « contrat territoire aménagement » du Conseil Général.

Ces travaux pourraient être globalisés avec l'aménagement de l'espace public autour de la future salle polyvalente.

Le conseil municipal devra prendre des décisions après études administratives et techniques sur les divers projets de cette salle.

Monsieur le Maire précise qu'on peut obtenir des subventionnements à 52% pour les construction et 45% sur l'aménagement des espaces.

- Dans le cadre de la Région et de la grande Agglo, sur les grands projets territoriaux, une zone d'activités sur notre commune pourrait être envisagée vers l'ouest de la commune près de l'autoroute.

- **Panneaux signalétiques et panneaux de sécurité** : un achat a été fait pour une somme d'environ 3000 €. Ils seront mis en place rapidement.

Question de Francis Blaise-Fonder : Y aura-t-il un panneau pour rappeler la limitation de vitesse à 70 ou 50 km/h, sur la D73, là où il en existait un, à hauteur du lieu-dit « La Lande Haute » ?

Réponse de Mr le Maire : La commune prend à sa charge les panneaux de ce genre, pour la traversée du bourg. Pour les lieux-dits sur les départementales c'est au CG d'y pourvoir. Il note aussi que les 1 ou 2% du trafic routier sont des camions passant sur la Départementale qui détériorent souvent les panneaux et que ceux-ci sont à la charge de la commune bien qu'étant sur la départementale...

L'implantation d'un passage piéton est abordée sur la D8. Le Maire précise qu'il y a des normes à respecter et que l'aboutissement de celui-ci est obligatoirement sur un trottoir, tout étant régi par le code de la route.

- **Un sens de circulation** sera aussi à prévoir rapidement sur la voie communale des Tourons et des Escombes . Les riverains en sont conscients.

- **Salle polyvalente**, F. Blaise-Fonder revient sur le projet qui touche la salle polyvalente et demande que dans les scénarii, il y ait aussi une étude englobant un groupe scolaire. La réserve foncière, la proximité du terrain de sport et la salle polyvalente sont des atouts pour un tel équipement, sachant que l'école actuelle de notre commune est sous-dimensionnée. Il est nécessaire de se projeter dans le futur proche.

Réponse de Mr le Maire : C'est vrai que tout est à prendre en compte mais il y a déjà eu des investissements importants sur l'école. Si des terrains proches du bourg sont à vendre, il faudra être vigilant.

- **Cantonnier en CAE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cantonnier contractuel est suivi par la mission locale et a la possibilité de suivre une formation professionnelle, la commune ayant la volonté de faire le maximum pour l'embaucher par la suite. De plus en plus, il est demandé aux deux cantonniers des travaux différenciés en autonomie. Une formation en alternance est envisagée pour lui, de décembre 2014 à octobre 2015, pour l'acquisition de compétence dans le domaine de l'utilisation d'engins de travaux.

Une précision est demandée par Mme POIRIER, à savoir, si l'obtention de cet examen est liée à son embauche. Monsieur le Maire lui répond que non et que l'obtention de cette formation qualifiante ne peut être qu'intéressante pour l'intéressé mais aussi pour la commune.

- **Arrêté temporaire du Maire** pris le 5 septembre 2014 au sujet des déchets de venaison (chasse). Un espace, accessible au camion d'équarrissage, a été mis en place sur le domaine public, entre Logne et La Dercie .Cet arrêté est accompagné d'une convention pour une durée d'un an reconductible.

Madame DAURAT demande si les riverains ont été prévenus dans un périmètre de 200 m. Il lui est répondu que oui et que le Maire assumera pleinement sa responsabilité sachant que ce dépôt se fera dans un emballage hermétique, le temps que passe l'équarrisseur à la quinzaine et si nécessaire plus fréquemment. ce container sera en place de septembre à février.

- **Information donnée par Monsieur le Maire** sur le terrain qualifié comme élément réservé au PLU en coupure verte, situé sur le point haut de la commune à Puy Coniou (emplacement de l'antenne pour l'aviation civile).

Malgré les différentes délibérations prises par les différents conseils municipaux pour acquérir ce terrain, il s'avère que la commune n'avait pas de droit préemption sur ce type de terrain car il n'est pas constructible. Une surenchère a été portée par un particulier sur ce terrain et la commune n'a pu l'acquérir. Affaire à suivre.

#### Levée de séance à 23 h 40.

Gérard BAGNOL		
Philippe TILLET		

Emmanuel MAZAUDOUX		
Lucette DUPUY		
Christian POULVELARIE		
Robert DUPUY		
Marie-France DAIGURANDE		
Francis BLAISE-FONDER		
Marie-Hélène COURBIER		
Lorène MARSALES		
Florence PEYRAT		
Samira POIRIER		
Jacqueline DAURAT		
Richard LANDRAUD		
Jean-Noël CHASTAGNER		